

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COTISATIONS ASSURANCE CHÔMAGE – FNGS

ASSURANCE CHÔMAGE - TAUX EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2015

UNEDIC Assurance Chômage				
Tranche	Période	Total	Cotisations patronales	Cotisations salariales
TA	Du 1 ^{er} août 1993 au 31 décembre 1996	6,60 %	4,18 %	2,42 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 1997	6,18 %	3,97 %	2,21 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 2001	5,80 %	3,70 %	2,10 %
	À compter du 1 ^{er} juillet 2001	5,80 %	3,70 %	2,10 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 2002	5,60 %	3,60 %	2,00 %
	À compter du 1 ^{er} juillet 2002	5,80 %	3,70 %	2,10 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 2003	6,40 %	4,00 %	2,40 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 2006	6,48 %	4,04 %	2,44 %
À compter du 1 ^{er} janvier 2007	6,48 %	4,00 %	2,40 %	
TB	Du 1 ^{er} août 1993 au 31 décembre 1996	6,60 %	4,18 %	2,42 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 1997	+ 0,55 % 6,60 %	4,18 %	2,97 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 2001	0,50 % 5,80 %	3,97 %	2,71 %
	À compter du 1 ^{er} juillet 2001	+ 0,50 % 5,80 %	3,70 %	2,60 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 2002	5,60 %	3,60 %	2,00 %
	À compter du 1 ^{er} juillet 2002	5,80 %	3,70 %	2,10 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 2003	6,40 %	4,00 %	2,40 %
	À compter du 1 ^{er} janvier 2006	6,48 %	4,04 %	2,44 %
À compter du 1 ^{er} janvier 2007	6,40 %	4,00 %	2,40 %	

DU 1^{er} JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015

Tranche A : 0 à 3 170€

Tranche B : de 3 171 € à 12 680 €

FNGS (FONDS NATIONAL DE GARANTIE DES SALAIRES)

TA	TB
0,30 %	0,30 %

